

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 8 décembre 2014

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 8 décembre 2014 à 19 h, à la salle de réunion du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Jessy Leclerc
MM. les conseillers	Gervais Fournier
	Rémi Fortin
	Dominic Côté (Arrivée : 19 h 14)
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2014-12-281

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PRÉSENTATION DU DUBGET 2015

M. le maire Roger Vaillancourt procède à la présentation des prévisions budgétaires 2015. Il présente également le programme triennal des immobilisations 2015, 2016 et 2017.

2014-12-282

ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2015 – DÉPENSES ET RECETTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2015 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, lesquelles totalisent la somme de **un million trois cent trente-trois mille cent quatre-vingt-six dollars (1 333 186 \$)**, réparties comme suit :

Administration générale	302 521 \$
Sécurité publique	173 167 \$

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 8 décembre 2014

Transport	283 867 \$
Hygiène du milieu	235 427 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	74 332 \$
Loisirs et culture	9 500 \$
Frais de banque	1 200 \$
Équipements régionaux	23 362 \$
Caserne incendie et garage municipal (capital)	22 400 \$
Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plans et devis	7 800 \$
Règlement d'emprunt n° 2011-04 - Assainissement des eaux	115 000 \$
Intérêts sur emprunts	84 610 \$

D'adopter les recettes prévues pour l'exercice financier 2015 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, lesquelles totalisent la somme de un million trois cent trente-trois mille cent quatre-vingt-six dollars (1 333 186 \$), réparties comme suit :

Recettes spécifiques	575 045 \$
Autres recettes de sources locales (Redevances PG, location centre communautaire et caserne, mutations, licences et permis, amendes, pénalités, ristournes, intérêts sur arrérage de taxes, intérêts sur emprunts PIQM, etc.)	22 966 \$
Autres recettes (Compensations ordures, aqueduc, égout et boues des fosses septiques)	213 872 \$
Compensation - Réseau local de voirie	76 123 \$
Compensation - Terres publiques	62 377 \$
Redevances - Collecte sélective matières recyclables	18 742 \$
PIQM – Revenus d'intérêts – Règlement d'emprunt n° 2011-04	145 909 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2011-04	2 762 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon Règlement d'emprunt n° 2011-04	8 289 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2011-04	24 005 \$
Recettes basées sur le taux global de taxation	180 687 \$
Immeuble de l'école primaire :	17 287 \$
Péréquation :	163 400 \$
Recettes de la taxe spéciale	4 199 \$
Taxe pour réseau d'égout – Ensemble du territoire Règlement d'emprunt n° 2011-04 53 960 100 x 0,0077816 \$/100 \$	
Recettes de la taxe foncière générale	491 037 \$
Évaluation imposable de 53 960 100 x 0,91 \$/100 \$	
Affectation du surplus	82 218 \$

DE diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2015 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-12-283

ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2015, 2016 ET 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2015, 2016 et 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 8 décembre 2014

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017, totalisant la somme de **cent vingt-quatre mille dollars (124 000 \$)**, réparti comme suit :

2015 : 9 000 \$

2016 : 65 000 \$

2017 : 50 000 \$

DE diffuser le programme triennal des immobilisations 2015, 2016 et 2017 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2014-12-284

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-05, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET LES TAXES SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 »

Mme la directrice générale fait lecture du règlement numéro 2014-05.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du règlement numéro 2014-05;

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale a procédé à la lecture du règlement numéro 2014-05;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Gervais Fournier, à la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2014-05, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et les taxes spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2015 ».

QUE le règlement numéro 2014-05 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET 2015

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions en mentionnant que les questions posées doivent uniquement porter sur le budget 2015. Parmi les personnes présentes, 2 personnes se prévalent de cette période de questions.

2014-12-285

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 8 décembre 2014, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Roger Vaillancourt
Maire

YB/DG/dg